

Agriculture

ÉTUDE DE CAS | MAI 2024



LA NOISETTE

**POURQUOI FAUT-IL
DES MESURES MIROIRS
POUR PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ
ET LES AGRICULTEURS ?**



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Institut Veblen
pour les réformes
économiques

KOKI
Noisettes & Noix de France

SOMMAIRE

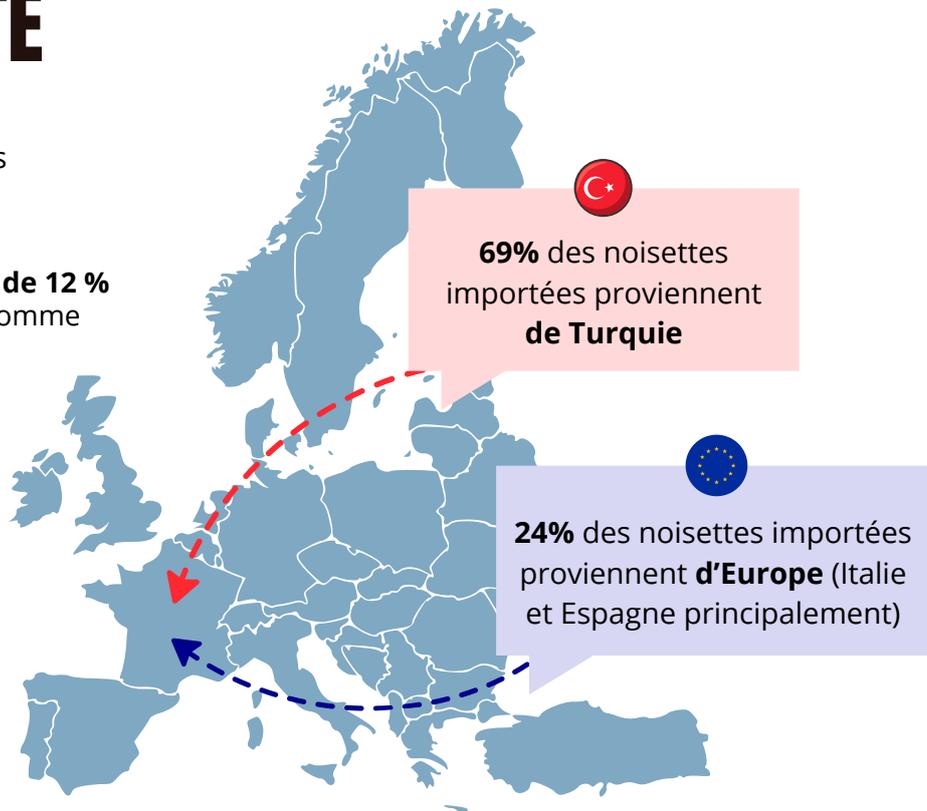


.....	
PRODUCTION MONDIALE	5
.....	
PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN EUROPE	6
.....	
PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN FRANCE	8
.....	
CONTEXTE COMMERCIAL ET SENSIBILITÉ AUX ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE	10
.....	
ANALYSE COMPARÉE DES PRATIQUES AGRICOLES	11
.....	
ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA DISTORSION LIÉE À L'USAGE DES INSECTICIDES	12

LA NOISETTE

La filière en France :
environ 350 exploitations

La France est le 4ème
consommateur mondial.
Elle produit l'équivalent de 12 %
des noisettes qu'elle consomme
et en importe la majorité.



Pratiques de production & distorsion de concurrence :



Turquie

15 insecticides et acaricides disponibles

dont 4 interdits en Europe



Parmi elles, la **bétacyfluthrine** substance interdite dans l'UE en 2020 en raison des risques élevés pour les travailleurs, les riverains et certains insectes.



France

1 seul insecticide disponible



**Moins d'insecticides =
des coûts de production
+ élevés**

+ 25 à 40%

En 2023, la production mondiale de la noisette s'élevait à 1,2 million de tonnes, **dont 69 % en Turquie, le premier producteur mondial**¹. Les importations européennes et françaises représentent respectivement 500 000 et 50 000 t (équivalent coques sèches)².

Le marché est scindé en deux : la noisette décortiquée ou amandon, qui représente 95 % du volume total de noisette, est utilisée comme ingrédient industriel alors que la noisette en coque est consommée directement.

La noisette est un ingrédient majoritairement utilisé dans des préparations, notamment en chocolaterie, confiserie et biscuiterie. **Ainsi, le consommateur n'a pas le choix dans sa consommation, dans la mesure où il peut difficilement favoriser une origine plutôt qu'une autre dans les produits transformés**, sauf si l'information est disponible.

Les entreprises agroalimentaires en sont donc de grandes consommatrices, notamment pour la fabrication de pâte à tartiner. Malgré certaines initiatives de relocalisation de la production, en Italie ou en France notamment, les entreprises européennes doivent encore recourir à des importations depuis les pays tiers pour répondre à leur demande en noisettes.



1 - International Nut Council, 2023

2 - Eurostat. Le rendement en équivalent coque sèche est l'unité de base (standard en production), en consommation on parle d'amandon (noisette décortiquée). On passe de l'un à l'autre en multipliant par 0,4 (rendement de cassage : 40 %)

PRODUCTION MONDIALE

PRODUCTION MONDIALE DE NOISETTES EN TONNES (EN COQUE) 2023, *Source INC 2023*

Pays	Production 2023/2024	Stock de début de campagne 2023/2024	Total
Turquie	810 000	215 000	1 025 000
Italie	110 000	5 000	115 000
États-Unis	77 100	5 000	82 100
Chili	65 000	0	65 000
Géorgie	50 000	0	50 000
France	10 000	0	10 000

La Turquie domine le marché mondial de la production de noisettes décortiquées, avec une production de 600 000 à 900 000 t/an (50 à 75 % de la production mondiale). Les vergers sont exploités dans une multitude de petites exploitations familiales qui produisent en moyenne moins de 1,5 t/ha. Mais le pays connaît depuis quelques années une forte baisse de sa production en raison des aléas climatiques. L'Italie en est le deuxième producteur, avec une production située entre 90 000 à 130 000 t/an³.

Le marché de la noisette en coque est, lui, dominé par les États-Unis, en particulier l'État de l'Oregon dont la production annuelle atteint 40 000 à 70 000 t, grâce notamment à une forte mécanisation des vergers.



PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN EUROPE

- Environ 80 % de la production de noisettes de l'Union européenne provient d'Italie. Le marché européen représente près de 50 % de la consommation mondiale⁴ pour moins de 15 % de la production totale⁵.
- La production européenne de noisette représente environ 150 000 t pour une consommation de près de 290 000 t d'amandon⁶ (soit 725 000 t équivalent coques sèches).
- Le taux d'auto-provisionnement européen est de 20 %⁷.
- Les importations de l'UE sont presque exclusivement constituées de noisettes décortiquées et s'élèvent à plus de 190 000 tonnes d'amandon en moyenne (500 000 t équivalent coque sèche). Elles sont fournies à hauteur de 80 % par la Turquie – représentant près de 15 % de la valeur des échanges agricoles UE-Turquie – suivie par le Chili, la Géorgie, les États-Unis et l'Azerbaïdjan.

L'Europe produit l'équivalent de 20% de sa demande en noisettes



Qu'est-ce qu'est le taux d'autosuffisance ?

Le taux d'autosuffisance permet de comparer les importations de l'UE ou d'un État membre avec la production de l'UE ou de l'État membre et les exportations vers les pays tiers. Cet indicateur s'appuie sur la comparaison entre la production et la consommation apparente, c'est-à-dire la production et les importations cumulées amputées des exportations.*

$$\text{TAUX D'AUTOSUFFISANCE} = \frac{\text{Production}}{\text{consommation apparente (production + import - export)}} \times 100$$

* Agriculture stratégies, *Souveraineté alimentaire européenne, que disent les chiffres ? 2023.*

PRINCIPAUX CONSOMMATEURS MONDIAUX DE NOISETTES

Source : INC - Rapport 2021/2022

Pays	Consommation	Consommation par habitant
Italie	111 573	1,8
Allemagne	91 921	1,1
Turquie	74 323	0,9
France	33 191	0,5
États-Unis	20 411	0,1
Chine	15 724	< 0,1

4 - Nuts and dried fruits statistical yearbook 2020 / 2021

5 - International Nut Council, 2023

6 - Graine de l'amandier débarrassée de l'écale et de la coque.

7 - Taux d'auto-provisionnement : production/ consommation

PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN FRANCE

- Les vergers français ont un potentiel actuel de production d'environ 10 000 à 12 000 t de noisettes en coque.⁸ On dénombre environ 350 producteurs en France⁹. **L'essentiel de la production se situe dans le quart Sud-Ouest de la France.**
- La moitié de la production française est destinée au marché de la noisette en coque de table, où le principal concurrent est l'État de l'Oregon.
- **La France est le 3^e consommateur européen et le 4^e consommateur mondial**, avec 33 000 t eq. amandon, soit 82 000 t en coque.¹⁰
- **Le taux d'auto-provisionnement français en noisettes est de 12 %.**
- **Les importations de noisettes françaises sont en hausse ces dernières années.** En 2023, les importations françaises s'élèvent à 50 000 t (eq. coque)¹¹ essentiellement sous forme décortiquée et en provenance de Turquie.

IMPORTATIONS FRANÇAISES TOTALES, MOYENNE 2018-2020

Source : Douanes françaises

Pays	Volume (en tonnes)
<i>Importations en coque</i>	
Italie	200
Espagne	100
<i>Importations sans coque</i>	
Turquie	16 800
Italie	5 100
Espagne	400
Géorgie	400

La France produit l'équivalent de 12 % de sa demande en noisettes.



8 - CTIFL, mémento, Noisette

9 - Association Nationale des Producteurs de Noisettes (ANPN)

10 - INC 2023

11 - Eurostat



CONTEXTE COMMERCIAL ET SENSIBILITÉ AUX ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

En Europe, les droits de douane sur la noisette sans coque sont fixés à 3,2 %. **Mais les importations en provenance de la Turquie bénéficient d'une préférence tarifaire¹².**

Le suivi de ces échanges est réalisé à l'occasion des réunions annuelles du Programme de coopération UE-Turquie sur les noisettes. L'introduction de clauses miroirs pourrait être discutée dans le cadre de ces échanges. D'autant que la production turque de noisettes bénéficie de soutiens communautaires depuis 2010, via l'instrument de pré-adhésion (IPA), un fonds européen destiné aux pays candidats, dont fait partie la Turquie.

D'autres pays bénéficient de préférences tarifaires pour favoriser l'importation de noisettes, notamment le Chili qui bénéficie de droits nul pour 50 000 t/an environ, dans le cadre de l'accord d'association entré en vigueur en 2003.

12 - Droit de douane de 3 % (préférence tarifaire issue de la décision 1/98 du Conseil d'association CE-Turquie du 25 février 1998 concernant le régime de commerce pour les produits agricoles. En effet, l'union douanière UE-Turquie en vigueur depuis 1995 ne couvre pas les produits agricoles).

ANALYSE COMPARÉE DES PRATIQUES AGRICOLES

Les principaux ravageurs de la culture de la noisette sont le balanin de la noisette, la punaise diabolique et la punaise verte des bois.

En France, l'ensemble des vergers de noisetiers sont concernés par des attaques de **Balanin** qui peut provoquer jusqu'à 80 % de pertes¹³, les punaises touchent 80 % des vergers et peuvent provoquer des pertes allant jusqu'à 30 % ainsi que des défauts organoleptiques (c'est-à-dire perceptibles par nos 5 sens)¹⁴.

Les règles relatives à l'usage des insecticides revêtent donc un caractère économique et environnemental majeur pour la filière, en particulier en raison des impacts sur la biodiversité.

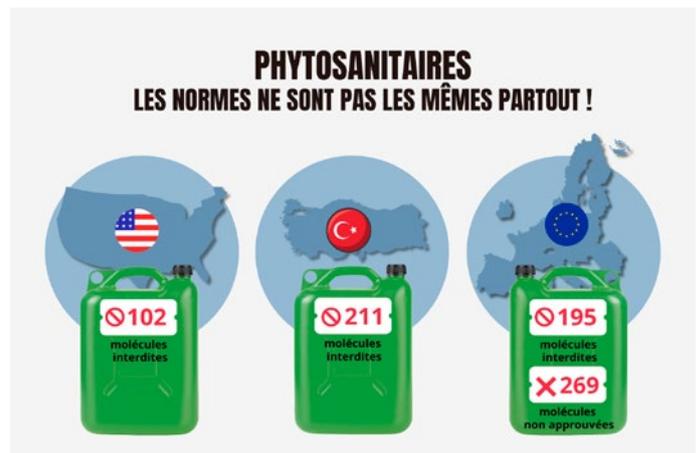
L'approche par limites maximales de résidus (LMR) est inappropriée dans le cas de la noisette car le fruit est protégé par la coque et l'enveloppe de feuilles. Il est donc possible d'utiliser de nombreux produits à des doses importantes et à des stades tardifs sans retrouver de résidus de substances dans les noisettes, excepté pour des produits à très forte systémie.

Les conditions de production sont très différentes d'un pays à l'autre, notamment au niveau des molécules disponibles entre l'Union européenne et les pays exportateurs concurrents.

La comparaison réalisée ici se concentre sur la Turquie et les États-Unis, deux des principaux exportateurs vers l'UE pour la noisette décortiquée et la noisette de table en coque respectivement.

De manière générale, au-delà du seul cas de la noisette¹⁵, on dénombre dans l'UE 195 molécules interdites et 269 non approuvées (au 01/04/2022)

– soit 464 molécules non utilisables – contre seulement 212 molécules interdites en Turquie et seulement 102 aux États-Unis. **La Réglementation européenne apparaît donc plus restrictive que celle de ses partenaires.**



Noisette de table - comparaison UE / États-Unis (Oregon)¹⁶ :

- Sur 15 substances actives fongicides utilisables aux États-Unis sur les noisetiers : 5 sont interdites dans l'UE, parmi lesquelles **3 sont considérées cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)**.
- Sur les 35 substances actives herbicides autorisées aux États-Unis, 17 sont interdites dans l'UE, dont **certaines depuis plus de 15 ans en raison de leur forte toxicité pour la biodiversité et de leur persistance dans l'eau et les sols** (ex : simazine, paraquat).
- Sur les 38 substances actives insecticides et acaricides, 14 substances sont interdites dans l'UE dont certaines depuis plus de 10 ans, parmi lesquelles **8 sont classifiées comme perturbateurs endocriniens et 3 sont considérées hautement cancérigènes**. Parmi ces insecticides figurent également des néonicotinoïdes néfastes pour la biodiversité, et notamment pour les insectes pollinisateurs.

13 - Germain and Sarraquigne, 2004

14 - Essais ANPN 1990-2023

15 - PAN International Consolidated List of Banned Pesticides

16 - Oregon Department of Agriculture / Programs / Pesticides and PARC / Pesticide and Fertilizer Programs

NOISETTES AMÉRICAINES ET NOISETTES EUROPÉENNES : LES NORMES NE SONT PAS LES MÊMES !



15 fongicides disponibles
dont 5 interdites en Europe



35 herbicides disponibles
dont 17 interdits en Europe



38 insecticides & acaricides disponibles
dont 14 interdits en Europe



EXEMPLES DE SUBSTANCES ACTIVES AUTORISÉES SUR NOISETTES AUX ETATS-UNIS ET INTERDITES EN UE

MOLÉCULES AUTORISÉES AUX ÉTATS-UNIS	STATUT AU SEIN DE L'UE	IMPACTS SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET L'HUMAIN
Simazine	🚫 2024	🐟 ☠️ ?
Paraquat	🚫 2007	🐦 🐰 🐟
Glufosinate	🚫 2018	💧 🐰 🐛 🍀
Chlorothalonil	🚫 2019	💧 🐟 🐸 ☠️ ? 🧬
Picoxystrobine	🚫 2017	🐰 🐟 🐍 🧬
Propiconazole	🚫 2018	🐟 ☠️ ? 🧬
Carbaryl	🚫 2008	🐦 🐰 🐟 🐛 ☠️ ?
Diazinon	🚫 1991	🐦 🐰 🐟
Néonicotinoïdes, notamment la clothianidine et l'imidaclopride	🚫 2020	🐝

🚫 Interdit

💧 Impact sur les eaux souterraines

🐦 Impact sur les oiseaux

🐰 Impact sur les mammifères

🐟 Impact sur les organismes aquatiques

🐍 Impact sur les organismes du sol

🐛 Impact sur les insectes

🍀 Impact sur les végétaux

🐝 Impact sur les pollinisateurs

🐸 Impact sur les amphibiens

☠️ ? Cancérogène probable

🧬 Génotoxique

🧬 ? Perturbateur endocrinien

Distorsion intra-européenne

Au niveau français, les molécules utilisables pour la culture de la noisette sont encore moins nombreuses. En effet, les molécules peuvent être homologuées au niveau européen mais ne pas disposer d'autorisation d'usage en France sur noisetier. Cette situation s'explique par des divergences réglementaires ou économiques entre Etats membres, en particulier en raison de tailles de marché jugées trop faibles par les fabricants de produits pour justifier le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché.

Ce phénomène conduit à l'apparition de distorsions intra-européennes entre les producteurs.

Par exemple, l'acétamipride, un insecticide de la famille des néonicotinoïdes, est interdit d'utilisation sur la noisette en France alors qu'il est autorisé en Italie et en Espagne. L'insecticide Chlorantraniliprole est, lui, interdit en France et en Italie mais toujours autorisé en Espagne.

Ainsi, en reprenant la précédente comparaison réalisée au niveau européen sur l'ensemble des substances homologuées aux Etats-Unis et utilisables sur noisetiers : 6 substances herbicides, deux substances fongicides et une seule substance insecticide sont utilisables sur les vergers de noisetiers français.

Noisette décortiquée : comparaison UE / Turquie

Pour lutter contre le balanin et la punaise diabolique, les producteurs turcs disposent de 15 substances actives insecticides dont 4 sont interdites au sein de l'UE. Parmi ces substances interdites, la bétacyfluthrine substance interdite dans l'UE en 2020 en raison des risques élevés pour les travailleurs, les riverains et certains insectes (arthropodes).

EXEMPLES DE SUBSTANCES ACTIVES INSECTICIDES AUTORISÉES SUR NOISETTES EN TURQUIE ET INTERDITES EN UE

Noisette Turquie	Noisette européenne
	
Indoxacarb	⊖ 2021
Beta-cyfluthrin	⊖ 2020
Alpha-cypermethrin	⊖ 2021
Zeta-cypermethrin	⊖ 2021



ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA DISTORSION LIÉE À L'USAGE DES INSECTICIDES

Les différentiels de standards de production au regard de l'utilisation d'insecticides impactent fortement les productions et ont des conséquences économiques non négligeables.

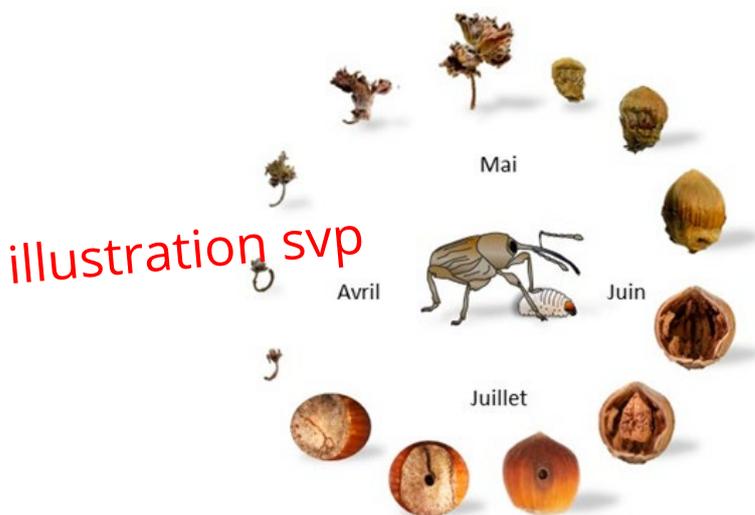
Exemple du balanin :

Les dégâts liés aux attaques de balanin sont proportionnels au nombre d'individus présents sur la parcelle. Sur un seul arbre, les infestations peuvent dépasser 50 individus. Une femelle balanin pondant en moyenne une vingtaine d'œufs, le potentiel de destruction peut rapidement concerner 1 000 fruits par arbre, sachant qu'un noisetier en pleine production porte entre 1 000 et 2 000 fruits¹⁷. L'absence de traitements phytosanitaires sur une seule saison suffit à provoquer une perte de récolte pouvant dépasser 50 %¹⁸. **L'effet cumulatif** sur plusieurs années **conduit donc à d'importantes pertes de récolte**, pouvant atteindre jusqu'à 80 %.¹⁹

En outre, les dégâts décrits sont sous-estimés. Les bouquets de noisettes qui chutent et les noisettes vides n'étant généralement pas ramassées. Ces défauts cachés ne sont pas comptabilisés alors qu'ils sont également une des sources de perte de récolte.²⁰

DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LE BALANIN SUR LA NOISETTE AU COURS DE LA SAISON

(tiré de Hamidi et al., 2022)



Pour les ravageurs les plus importants, balanins et punaises, la perte de rendement associée au recours à des substances actives disponibles en France mais moins efficaces que celles disponibles aux États-Unis et en Turquie se situe, selon l'ANPN, entre 20 et 30 % de la production²¹ (2/3 de perte quantitative et 1/3 de pertes qualitatives), soit entre 0,5 et 0,7 t/ha.

En considérant un rendement moyen de 2,4 t/ha et des charges à l'hectare moyennes à hauteur de 4 500 €/ha, le coût de production peut être estimé à 1875 €/t sortie verger.

La baisse de rendement de 0,5 à 0,7 t/ha liée à l'utilisation de molécules moins efficaces pour le contrôle des ravageurs appliquée à un niveau de charges similaires donne le résultat suivant :

- 4 500 €/ha / 1.9 t/ha = 2 370 €/t
- 4 500 €/ha / 1.6 t/ha = 2 800 €/t

La distorsion de concurrence découlant de cette divergence réglementaire serait ainsi de l'ordre de 500 à 775 €/t, soit 25 à 40 % d'écart de coûts de production. En plus de ces impacts économiques directs pour les producteurs, ces distorsions impactent l'organisation économique et l'attractivité de la filière, notamment à long terme.

La mise en œuvre de mesures miroirs dans la réglementation européenne est une solution possible pour réduire cette distorsion de concurrence liée à la différence de normes environnementales, tout en améliorant les conditions de production dans les pays tiers, en limitant notamment l'usage de molécules jugées dangereuses pour la santé et l'environnement.

17 - Ces données ont pu être confirmées par des essais en conditions de population maîtrisée. Voir l'expérience d'effet dose menée en 2014 par l'ANPN (site Martcc, rapport annuel ANPN 2014)

18 - ANPN, Rapport annuel 1980 essai JUSSY : 58 % ; ANPN, Rapport annuel 2013 essai NBL : 53%

19 - Germain et Sarraquigne, 2004

20 - Hamidi et al., 2022

21 - Incidence rendements historiques des modifications de réglementations phytosanitaire en France depuis le retrait des néonicotinoïdes : -21% (Statistiques récolte SCA UNICOQUE 2000-2023, 300 producteurs, 7 000 Ha de production)

Cette étude de cas a été réalisée dans le cadre du rapport Agriculture : *Pourquoi est-il urgent de mettre en place des mesures miroirs ?* réalisé par la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'Institut Veblen et Interbev.



Retrouvez les autres études de cas :



.....
AUTEURS

Enzo Amaroli [Fondation pour la Nature et l'Homme]
Jean- Luc Reigne [ANPN/Unicoque]
Jean-François Garnier [Consultant indépendant agriculture/agro-économie]

.....
AVEC LES CONTRIBUTIONS DE

Mathilde Dupré, Stéphanie Kpenou [Institut Veblen]
Paula Torrente, Thomas Uthayakumar [Fondation pour la Nature et l'Homme]

.....
MAQUETTE / INFOGRAPHIES

Sophie Lépinay / Paula Torrente et Elodie Lenoir [Fondation pour la Nature et l'Homme]

.....
PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

zerbaijan stockers, KamranAydinov [Freepik] • Manuela Lorand [FNH] • daphnusia, Joe_Potato [iStock]